



Régime d'assurance-médicaments pour les aînés

Il s'agit du régime provincial qui aide les aînés néo-écossais à payer les coûts liés aux médicaments sur ordonnance.

Il est maintenant temps de renouveler votre inscription au régime d'assurance-médicaments pour les aînés. Votre trousse de renouvellement vous sera envoyée par la poste.

Cette année, la participation aux coûts de chaque ordonnance sera réduite à 30 % à compter du 1^{er} avril. La prime maximale annuelle (424 \$) et la participation maximale annuelle aux coûts (382 \$) n'augmenteront pas.

Selon votre revenu, ou si vous recevez le Supplément de revenu garanti (SRG), vous pouvez être admissible à des exemptions ou des réductions des primes.

Pour en apprendre davantage au sujet du régime ou pour mettre vos coordonnées à jour, veuillez composer le numéro sans frais 1-800-544-6191 ou consultez le site Web www.nspharmacare.ca

La nouvelle année du régime débute le 1^{er} avril 2009.



Santé

www.nspharmacare.ca



Le bien-être PENDANT DES GÉNÉRATIONS.